



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2019

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M. COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- Mme MONTET Véronique- M.DESCHAMPS Christophe- Mme CHANTIER Christiane – Mme DESBOS Monique – Mme REGAL Chantal – M. MINODIER Florian- M. MORFIN Marc – Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie – M. GUILLOT Joël -

Absent :

Excusés : M .ROSSI Laurent

Secrétaire de séance : M. COUTURIER Dominique

Objet : BAIL – LOGEMENT F4/ 105b rue Centrale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal type 4 , situé au 105b rue centrale , est disponible à la location. Il informe que Madame SAPEL Cindy et Monsieur MAZA Jonathan souhaitent louer ce logement à compter du 15 octobre 2019.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les colocataires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **EMET** un avis favorable à cette location à la date du 15 octobre 2019.
- ✓ **FIXE** le montant du loyer à 430 € mensuellement. Le loyer sera révisé annuellement , chaque 1er Janvier, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers (IRL 2019 / 128,45 3ème tr.2018). Au 1er Janvier 2020 , L'IRL à prendre en compte sera celui du 3ème trimestre 2019. Les loyers seront exigibles d'avance , le 1er de chaque mois.
- ✓ **PRECISE** que pour garantir l'exécution de leurs obligations , les colocataires verseront la somme de 430 € , représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt est indépendant des loyers . Il sera restitué aux colocataires en fin de jouissance, dans le mois suivant leur départ, déduction faite , le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable aux lieu et place des colocataires. En aucun cas les colocataires ne pourront imputer les loyer et les charges, dont ils sont redevables, sur le dépôt de garantie.
- ✓ **AJOUTE** que les colocataires devront avoir un cautionneur qui garantira le remboursement des sommes dues par les colocataires en cas de défaillance de ceux-ci.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce bail

Objet : Taxes et Produits irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Trésorier :



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette

TITRE N°2-311/2010 pour un montant de 276,17 €

TITRE N° 5-322/2011 pour un montant de 130,40 €

TITRE N° 1-328/2012 pour un montant de 85,90 €

TITRE N° 2-329/229-2013 pour un montant de 73,12 €

Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'opération Lire et Faire Lire –

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche s'engage à organiser et coordonner les interventions des retraités volontaires en liaison avec les directeurs d'école et les services municipaux pour l'opération **Lire et Faire Lire**.

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche assure la formation des bénévoles et organise la participation aux événements autour de la lecture.

L'assurance des retraités bénévoles est prise en charge par l'association nationale LIRE ET FAIRE LIRE .

La participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement est fixée à 120 €/an.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- **Autorise monsieur le maire à signer la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'année scolaire 2019/2020,**
- **Précise que la participation forfaitaire de 120€ est inscrite au Budget de l'exercice 2019, Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier**

Convention de versement préalable aux travaux d'extension de réseau électrique -

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été délivré sur la parcelle cadastrée section D n°1 au lieu-dit Prat-Jean .

La réhabilitation de cette construction nécessite une extension du réseau électrique.

Le coût total de l'opération s'établit suivant le dossier technique présenté par le SDE 07 à 12 062,75€ TTC

la part communale est fixée à 2 513,07 € HT ;

Monsieur le maire propose qu'une convention soit établie entre Madame CHARLES , Monsieur THUROW , titulaire de l'autorisation pour la réhabilitation de l'immeuble sis à PRAT-JEAN et la commune d'EMPURANY afin que ceux-ci prennent en charge la participation communale.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- Approuve le projet technique établi par le SDE 07
- charge monsieur le maire d'établir la convention avec madame CHARLES et monsieur THUROW
- Autorise monsieur le maire à signer la convention et tout document s'y rapportant



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents :

Décide de ne pas attribuer à Monsieur Yann MESNIER , receveur , l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

questions diverses :

Le permis de construire pour le préau devrait arriver sans tarder. Les travaux ne débuteront pas durant les vacances de la Toussaint. Toutes les autorisations ne seront pas arrivées.

Aménagement salle polyvalente – Toutes les autorisations ont été délivrées. Avec le concours de Monsieur Amrane , conseiller régional, une subvention de 75 000 € a été attribuée . Monsieur le Sous-Préfet nous a informés que le dossier de DETR devrait être revu , nous laissant présager un financement plus avantageux que celui notifié en première instance.

Le maître d'oeuvre est en train de préparer le dossier pour lancer les appels d'offres.

Plusieurs personnes ont signalé des problèmes de réception téléphonique concernant les mobiles pendant une période d'une dizaine de jours.

Restaurant – Monsieur le maire donne lecture du courriel qu'il a reçu, émanant de Madame DOUET Myriam concernant le bail de location et le bail dérogatoire pour l'exploitation du restaurant. A ce jour leur situation n'est toujours pas régularisée administrativement. Ils ont été reçu par le maire et le 1er adjoint qui leur ont demandé de bien vouloir se mettre en conformité avec le bail souscrit.

Semblant ne pas être intéressés par le point poste , celui-ci sera transféré au Bar-Tabac , chez Virginie et Raphaël.

Lors d'une dernière location , la porte du meuble de la sono a été cassée. Christophe a vu pour la remise en état. Les frais seront à la charge du responsable de la manifestation de ce jour .

Christophe signale que Magali devrait le prévenir dès qu'elle constate un dysfonctionnement à la salle polyvalente.

Monsieur le maire précise que lundi 18 octobre à 18 heures aura lieu à la salle polyvalente la réunion de la communauté de communes du pays de Lamastre. Les membres du conseil municipal qui souhaiteraient y participer sont cordialement invités.

Christophe signale que la navette qui transporte les enfants d'Empurany à Lamastre pour la liaison avec le Cheylard est trop petite. Certains parents sont contraints de transporter leur enfant jusqu'à Lamastre .

Christophe aurait besoin du matériel pour remettre en fonctionnement les guirlandes pour Noël. A ce jour nous n'avons toujours pas reçu la livraison du matériel commandé.

Marc dit qu'une croix n' a pas été restaurée, il s'agit de celle au croisement du chemin de la Naute.

Note est prise de cette remarque. Annie pense qu'il faudrait prévoir l'aménagement autour.

La maison , anciennement habitée par M.ORIOL, est en vente. En commission des adjoints il a été pensé que l'acquisition par la commune de cette maison pourrait être une bonne chose. Il faudrait la démolir pour permettre un meilleur accès dans la rue. Un premier contact a été pris avec les propriétaires à qui nous avons fait une proposition. Pour l'instant les discussions n'ont rien donné.

Philippe fait le point sur tous les travaux d'entretien qui ont été fait sur le réseau d'eau. Il précise que cela représente une quotité de temps passé assez conséquente.

(fuite à la Collange- fuite au Cros- fuite entre Valayer et Garet- fuite à Chabrand)



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Avec un suivi des consommations très sérieux. Il est plus facile de repérer rapidement un problème sur le réseau.

Voirie – Philippe demande s'il ne serait pas possible de faire passer une élagueuse le long de certaines voies communales qui sont obstruées par la végétation qui retombe sur la voie.

Il demande aussi s'il ne serait pas judicieux de relancer le dossier d'élargissement de la voie pour aller aux Egaux. Il serait bien de prendre contact avec les propriétaires concernés.

Dimitri, l'agent technique, effectue un travail sérieux mais il semble qu'il soit un peu seul pour effectuer certaines tâches et toutes les tâches. Philippe propose que l'on étudie la façon d'employer une autre personne (embauche ou recours à un prestataire de services?)

Dominique travaille à la réalisation du blason. D'ici la fin de l'année on pourra peut-être se mettre au collage des petits carreaux.

Il est en pleine préparation d'une animation pour le téléthon 2019.

Il pense aussi à la réalisation du prochain bulletin municipal et il lui reste encore de quoi faire pour terminer l'aménagement du local technique.

Annie signale que Dimanche 13 octobre elle sera là à 11 heures pour récupérer l'argent des brioches vendues au profit de l'ADAPEI.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé le vendredi 25 octobre à 20h30
la réunion du CCAS aura lieu à la même date à 19h30.

A 23 h 58 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

FAIT le 16 octobre 2019

le Maire, Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr